



## COMPTE-RENDU SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 16 JUILLET 2020 À 18H30

NOMBRE DE MEMBRES EN EXERCICE : 27

NOMBRE DE MEMBRES PRÉSENTS : 21

NOMBRE DE MEMBRES ABSENTS : 02

NOMBRE DE PROCURATIONS : 04

DATE DE CONVOCATION ET D’AFFICHAGE : Jeudi 9 Juillet 2020

L’an deux mille vingt et le seize juillet à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de Poulx, régulièrement convoqué s’est réuni, en nombre prescrit par la loi dans la salle des fêtes, sous la présidence de Monsieur Patrice QUITTARD, Maire.

Présents outre Monsieur le Maire : COMPEYRON Sylvie, POUSSIN Christian, BRAGUIER Angélique, SAUGUES Joël, GALLOIS Nho, STRUBEL Armand, MALLIER Ève, GUIHERMET Christian, STRUBEL Denise, MEINEL Sylvie, DUMAS Élisabeth, DARY Jean-Luc, LAUTIER Lisbeth, AUDIBERT Valérie, JOUBINAUX Laurent, BALAGUET Aline, ROMERO Alain, VIVIET Gilbert, BUNOZ Jean-Antoine, LEFORT Éric.

Procuration : VAN TIEGHEM Philippe à MEINEL Sylvie, FERRER Jean-René à SAUGUES Joël, PINTOR Alain à VIVIET Gilbert, DONATINI Marjorie à BUNOZ Jean-Antoine.

Secrétaire de séance : Alain ROMERO

Le secrétaire de séance donne lecture des décisions prises par le Maire entre le 1<sup>er</sup> Juin et le 30 Juin 2020.

Monsieur le Maire soumet au vote l’approbation du PV du 18 Juin 2020, qui est adopté à l’unanimité.



**DÉLIBÉRATION N°2020/07/16/01**

**OBJET : REPRÉSENTATION DE LA COMMUNE DANS LES ORGANISMES EXTÉRIEURS**

**RAPPORTEUR : Madame COMPEYRON**

**EXPOSÉ**

Il convient de désigner pour la mandature les représentants au sein des différents organismes extérieurs à savoir :

Syndicat Mixte d'Électricité du Gard

Titulaires	Suppléants
Christian POUSSIN	Philippe VANTHIEGEM
Christian GUIHERMET	Jean-Luc DARY

Syndicat Mixte des Gorges du Gardon

Titulaires	Suppléants
Patrice QUITTARD	Sylvie COMPEYRON
Joël SAUGUES	Armand STRUBEL

SIVU du Massif du Gardon

Titulaires	Suppléants
Eve MALLIER	Laurent JOUBINAUX
Gilbert VIVIET	Lisbeth LAUTIER

Commission d'attribution des logements et d'examen de l'occupation des logements de la SEMIGA

Titulaire
Denise STRUBEL

Conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement (durée de 3 ans)

Correspondant
Joël SAUGUES

Comité National d'Action Sociale

Collège des élus	Collège du personnel
Sylvie COMPEYRON	Catherine PATRIS

Conseil d'école élémentaire (outre le Maire ou son représentant)

Titulaire
Angélique BRAGUIER

Conseil d'école maternelle (outre le Maire ou son représentant)

Titulaire
Angélique BRAGUIER

**PROPOSITION**

Vu le code général des collectivités territoriales,  
Considérant l'avis lors du pré-conseil du 7 Juillet 2020,

Il est proposé au conseil municipal :



- **DE DÉSIGNER** les représentants de la commune dans les organismes extérieurs.

### DÉCISION

Le conseil municipal, entendu l'exposé et après en avoir délibéré, **APPROUVE** à l'unanimité la proposition susmentionnée.



DÉLIBÉRATION N°2020/07/16/02

OBJET : DÉSIGNATION DES MEMBRES EXTERIEURS AU CCAS

RAPPORTEUR : Madame COMPEYRON

EXPOSÉ

Il convient de désigner 6 membres au sein du centre communal d'action sociale (CCAS). Le septième et dernier membre sera nommé sur proposition de l'union départementale des associations familiales. La composition est la suivante :

Claudie MILLETTO
Marie-Claire MINGOIA
Sophie DEBANNE
André JAMOT
Christian DIGNE
Céline LATTIER
Anne-Marie LACAUSTE

PROPOSITION

Vu le code général des collectivités territoriales,  
Vu le code de l'action sociale et des familles,  
Considérant l'avis lors du pré-conseil du 7 Juillet 2020,

Il est proposé au conseil municipal :

- **DE DÉSIGNER** les membres extérieurs du CCAS de la commune.

DÉCISION

Le conseil municipal, entendu l'exposé et après en avoir délibéré, **APPROUVE** à l'unanimité la proposition susmentionnée.



**DÉLIBÉRATION N°2020/07/16/03**

**OBJET : DÉSIGNATION DES MEMBRES EXTERIEURS DE LA CCID**

**RAPPORTEUR : Madame COMPEYRON**

**EXPOSÉ**

Il convient de désigner 32 membres au sein de la commission communale des impôts directs. Le Directeur Général des Finances Publiques nommera 8 titulaires et 8 suppléants âgés de plus de 25 ans, jouissant de leurs droits civils et être inscrits aux rôles des impositions directes, dont un habitant hors de la commune :

1	Jacques MILETTO
2	Guy TOLLOT
3	Francis BOISSIN
4	Yvan MOURIER
5	Robert FONTANA
6	Gilbert VIVIET
7	Ingrid LANGE
8	Nho GALLOIS
9	Sylvie COMPEYRON
10	Philippe VANTIEGHEM
11	Robert PRADEILLES
12	Pierre FAUVEL
13	Bruno GAUTHIER
14	Jean-Luc DARY
15	Laurence CARSALADE
16	Jean-René FERRER
17	Henri LUC
18	Augustin COLLADO
19	André JAMOT
20	Didier MAX
21	Jacques OUSTRIC
22	Bernard GUEMONPREZ
23	Cyrille JIBRANE
24	Jérémy NEVILLE
25	Jean-Pierre VAILLANT
26	Frédéric BUISSON
27	Serge MOURIER
28	Thierry COMPEYRON
29	Joël SAUGUES
30	Mathieu FERNEZ
31	Jean-Charles ROUX
32	Christian DIGNE

**PROPOSITION**

Vu le code général des collectivités territoriales,  
Vu le code général des impôts,  
Considérant l'avis lors du pré-conseil du 7 Juillet 2020,



Il est proposé au conseil municipal :

- **DE DÉSIGNER** les membres extérieurs de la CCID de la commune.

### **DÉCISION**

Le conseil municipal, entendu l'exposé et après en avoir délibéré, **APPROUVE** à l'unanimité la proposition susmentionnée.





DÉLIBÉRATION N°2020/07/16/04

OBJET : DEMANDE DE SUBVENTIONS MAISON EN PARTAGE

RAPPORTEUR : Madame COMPEYRON

EXPOSÉ

La maison en partage devrait être mise en service au cours du dernier trimestre 2020. La maîtrise d'ouvrage est assurée par un toit pour tous et l'association Présence 30 affectera une animatrice. La commune, pour sa part, mettra à disposition du mobilier et de l'électroménager.

Les partenaires institutionnels peuvent accompagner les porteurs de projet de la manière suivante :

Salaires et charges de l'animatrice (en année pleine. Montant proratisé pour 2020)

Financiers	Coût	%
Locataires	7 500€	50
Département du Gard	7 500€	50
Total	15 000€	100

Mobilier et électroménager de la salle commune

Financiers	Coût HT	%
Commune	13 176.43€	50
Carsat du GARD	13 176.43€	50
Total	26 352.86€	100

PROPOSITION

Vu le code général des collectivités territoriales,  
Considérant l'avis lors du pré-conseil du 7 Juillet 2020,

Il est proposé au conseil municipal :

- **DE SOLLICITER** les partenaires institutionnels,
- **D'AUTORISER** le Maire ou son représentant à signer tout document relatif à cette affaire.

DÉCISION

Le conseil municipal, entendu l'exposé et après en avoir délibéré, **APPROUVE** à l'unanimité la proposition susmentionnée.



DÉLIBÉRATION N°2020/07/16/05

OBJET : COMPTE-RENDU ANNUEL À LA COLLECTIVITÉ (CRAC)-CRÉATION TERRAIN DE FOOTBALL ET VESTIAIRES

RAPPORTEUR : Madame COMPEYRON

EXPOSÉ

La société publique locale AGATE, dont la commune de Poulx est actionnaire, a, dans le cadre d'un mandat exercé pour le compte de la collectivité, mené le projet de création d'un terrain de football et de vestiaires.

Ainsi, la SPL doit annuellement rendre compte de l'activité sur l'année écoulée.

PROPOSITION

Vu le code général des collectivités territoriales,  
Vu la loi N°85-704 du 12 Juillet 1985,  
Considérant l'avis lors du pré-conseil du 7 Juillet 2020,

Il est proposé au conseil municipal :

- **D'ADOPTER** le CRAC 2019 relatif à la création du terrain de football et des vestiaires.

DÉCISION

Le conseil municipal, entendu l'exposé et après en avoir délibéré, **APPROUVE** à l'unanimité la proposition susmentionnée.





## DÉLIBÉRATION N°2020/07/16/06

### OBJET : ACTUALISATION DE LA DEMANDE DE SUBVENTIONS RELATIVE À LA SECONDE TRANCHE DE TRAVAUX SUR LA RD135

**RAPPORTEUR : Monsieur POUSSIN**

#### EXPOSÉ

Il s'agit d'actualiser la délibération n° 5 du 29 décembre 2018. Le plan de financement est le suivant :

#### Dépenses

Désignation	Coût HT	%
Études	47 000€	6.27
Travaux	703 000€	93.73
<b>Total</b>	<b>750 000€</b>	<b>100</b>

#### Recettes

Désignation	Coût HT	%
Commune de Poulx	155 000€	20.67
Nîmes Métropole	155 000€	20.67
Conseil Départemental 30	300 000€	40.00
État	140 000€	18.66
<b>Total</b>	<b>750 000€</b>	<b>100</b>

#### PROPOSITION

Vu le code général des collectivités territoriales,  
Considérant l'avis lors du pré-conseil du 7 Juillet 2020,

Il est proposé au conseil municipal :

- **DE SOLLICITER** les partenaires institutionnels,
- **D'AUTORISER** le Maire ou son représentant à signer tout document relatif à cette affaire.

#### DÉCISION

Le conseil municipal, entendu l'exposé et après en avoir délibéré, **APPROUVE** à l'unanimité la proposition susmentionnée.



**DÉLIBÉRATION N°2020/07/16/07**

**OBJET : DEMANDE DE SUBVENTIONS RELATIVE À LA RÉHABILITATION DE L'ÉCLAIRAGE PUBLIC SUR  
LA RD135**

**RAPPORTEUR : Monsieur POUSSIN**

**EXPOSÉ**

Le réseau existant doit être amélioré pour des raisons environnementales, économiques, esthétiques. Une valorisation des passages piétons est envisagée enfin de les sécuriser.

**Dépenses**

Désignation	Coût HT	%
Travaux de réhabilitation	80 572.20€	66.33
Mise en valeur	40 892.60€	33.67
<b>Total</b>	<b>121 464.80€</b>	<b>100</b>

**Recettes**

Désignation	Coût HT	%
Commune de Poulx	36 439.44€	30
SMEG 30	85 025.36€	70
<b>Total</b>	<b>121 464.80€</b>	<b>100</b>

**PROPOSITION**

Vu le code général des collectivités territoriales,  
Considérant l'avis lors du pré-conseil du 7 Juillet 2020,

Il est proposé au conseil municipal :

- **DE SOLLICITER** le SMEG 30,
- **D'AUTORISER** le Maire ou son représentant à signer tout document relatif à cette affaire.

**DÉCISION**

Le conseil municipal, entendu l'exposé et après en avoir délibéré, **APPROUVE** à l'unanimité la proposition susmentionnée.



DÉLIBÉRATION N°2020/07/16/08

OBJET : RÉTRACTATION DE L'OFFRE D'ACHAT DE LA PARCELLE AE 246

RAPPORTEUR : Monsieur SAUGUES

EXPOSÉ

Dans une correspondance adressée au Maire le 3 juin dernier, Monsieur Jean ALTIER indique vouloir renoncer à l'acquisition de la parcelle AE 246 pour des difficultés rencontrées dans l'obtention du permis de construire.

PROPOSITION

Vu le code général des collectivités territoriales,  
Vu la délibération N°8 du conseil municipal de Poulx du 19 juillet 2018,  
Vu la correspondance de Monsieur Jean ALTIER,  
Considérant l'avis lors du pré-conseil du 7 Juillet 2020,

Il est proposé au conseil municipal :

- **DE RAPPORTER** la délibération N°8 du conseil municipal de Poulx du 19 juillet 2018,
- **DE PRENDRE ACTE** du souhait de Monsieur Jean ALTIER de renoncer à l'achat de la parcelle AE 246,
- **D'INDIQUER** que la commune est favorable à la restitution des 750€ de retenue de garantie à Monsieur Jean ALTIER,
- **D'AUTORISER** le Maire ou son représentant à signer tout document relatif à cette affaire.

DÉCISION

Le conseil municipal, entendu l'exposé et après en avoir délibéré, **APPROUVE** à l'unanimité la proposition susmentionnée.



DÉLIBÉRATION N°2020/07/16/09

OBJET : CESSION DE TERRAINS

RAPPORTEUR : Monsieur SAUGUES

EXPOSÉ

Deux tiers ont sollicité la commune afin d'acquérir la parcelle détaillée ci-dessous :

Tiers	Parcelle	Contenance	Prix
Arthur VERNIER & Élixa CHAUDANSON	Lot 15 les lagunes	670 m2	150 000€

PROPOSITION

Vu le code général des collectivités territoriales,  
Vu l'avis de France Domaine,  
Vu le courrier des intéressés,  
Considérant l'avis lors du pré-conseil du 7 Juillet 2020,

Il est proposé au conseil municipal :

- **D'ACCEPTER** les offres des tiers nommés,
- **DE PRÉCISER** que les frais notariés sont à la charge des acheteurs,
- **D'AUTORISER** le Maire ou son représentant à signer tout document relatif à cette affaire.

DÉCISION

Le conseil municipal, entendu l'exposé et après en avoir délibéré, **APPROUVE** à l'unanimité la proposition susmentionnée.



DÉLIBÉRATION N°2020/07/16/10

OBJET : COMPTE-RENDU ANNUEL À LA COLLECTIVITÉ (CRAC)-CONSTRUCTION D'UNE  
MEDIATHÈQUE ET D'UNE SALLE SOCIOCULTURELLE

RAPPORTEUR : Monsieur GUIHERMET

EXPOSÉ

La société publique locale AGATE, dont la commune de Poulx est actionnaire, a, dans le cadre d'un mandat été mandatée pour le compte de la collectivité, afin de piloter le projet de création d'une médiathèque et d'une salle socio-culturelle.

Ainsi, la SPL doit annuellement rendre compte de l'activité sur l'année écoulée.

PROPOSITION

Vu le code général des collectivités territoriales,  
Vu la loi N°85-704 du 12 Juillet 1985,  
Considérant l'avis lors du pré-conseil du 7 Juillet 2020,

Il est proposé au conseil municipal :

- **D'ADOPTER** le CRAC 2019 relatif à la construction d'une médiathèque et d'une salle socioculturelle.

DÉCISION

Le conseil municipal, entendu l'exposé et après en avoir délibéré, **APPROUVE** à l'unanimité la proposition susmentionnée.





**DÉLIBÉRATION N°2020/07/16/11**

**OBJET : ADOPTION BUDGET PRIMITIF 2020 M14 DE LA COMMUNE DE POULX**

**RAPPORTEUR : Madame GALLOIS**

**EXPOSÉ**

Le Budget Primitif 2020 de la commune s'établit de la manière suivante :

Dépenses de fonctionnement

<u>CHAPITRE</u>	<u>LIBELLÉ</u>	<u>MONTANT</u>
011	Charges à caractère général	878 300.00€
012	Charges de personnel	1 750 000.00€
014	Atténuation de produits	47 360.00€
65	Autres charges	275 500.00€
66	Charges financières	122 800.00€
67	Charges exceptionnelles	5 500.00€
022	Dépenses imprévues	23 000.00€
023	Virement à la section d'investissement	78 000.00€
042	Opération d'ordre transfert	619 540.00€

Recettes de fonctionnement

<u>CHAPITRE</u>	<u>LIBELLÉ</u>	<u>MONTANT</u>
013	Atténuation de charges	19 999.47€
70	Produits des services	405 500.00€
73	Impôts et Taxes	2 014 868.00€
74	Dotations et participations	541 517.00€
75	Autres produits de gestion	5 100.00€
76	Produits financiers	100.00€
77	Produits exceptionnels	407 284.00€
042	Opération d'ordre transfert	35 000.00€
002	Résultat reporté	370 631.53€

<u>TOTAL BP 2020 FONCTIONNEMENT</u>
<b>3 800 000.00€</b>

Dépenses d'investissement

<u>CHAPITRE</u>	<u>LIBELLÉ</u>	<u>MONTANT</u>
20-21-23	Opérations équipements	921 400.00€
16	Emprunts et dettes	266 000.00€
020	Dépenses imprévues	82 348.76€
040	Opération ordre transfert	35 000.00€
041	Opérations patrimoniales	123 100.00€
001	Solde d'exécution négatif	647 151.24€





## Recettes d'investissement

<u>CHAPITRE</u>	<u>LIBELLÉ</u>	<u>MONTANT</u>
13	Subvention investissement	329 738.90€
10	Dotations, fonds divers	174 708.76€
1068	Excédent de fonctionnement capitalisé	749 912.34€
021	Virement de la section de fonctionnement	78 000.00€
040	Opération ordre transfert	619 540.00€
041	Opérations patrimoniales	123 100.00€

<u>TOTAL BP 2020 INVESTISSEMENT</u>
2 075 000.00€

### PROPOSITION

Vu le code général des collectivités territoriales,  
Vu le BP 2020 M14 de la commune annexé à la présente décision,  
Considérant l'avis lors du pré-conseil du 7 Juillet 2020.

Il est proposé au conseil municipal :

- **D'ADOPTER** le BP 2020 M14 de la commune.

### DÉCISION

Le conseil municipal, entendu l'exposé et après en avoir délibéré, **APPROUVE** à la majorité moins 5 contre (VIVIET, PINTOR, BUNOZ, LEFORT, DONATINI) la proposition susmentionnée.

Pour extrait conforme.  
Le Maire,  
Patrice QUITTARD

